APPEL A INITIATIVES

DATE LIMITE LE 13 OCTOBRE 2023

« REDONNONS DES COULEURS AU CENTRE-VILLE »

CONTEXTE

L'équipe municipale et les services se sont engagés à densifier leurs efforts pour redonner vie à notre cœur de ville. Ce cœur doit redevenir le point central de la ville, l'image d'une douceur de vivre à l'italienne, un lieu où nous reprenons nos habitudes de consommation, un lieu où nous prenons plaisir à nous retrouver. Il nous faut renforcer sa vocation commerciale, économique, culturelle et conviviale. Le chemin pour y arriver est l'affaire de tous.
Ainsi, nous avons à cœur que le monde associatif prenne part à cette dynamique. Nous souhaitons valoriser les actions de chacun, et ces actions doivent contribuer au rayonnement de notre ville.
Pour ce faire, nous proposons de vous associer au **calendrier prévisionnel** des grands événements 2024 : fort de vos compétences et de votre créativité, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et nous comptons sur vous pour contribuer à animer ces thématiques. *Les dates indiquées sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.*

- Saint Valentin (14 février)
- Semaine des droits des femmes (4 au 12 mars)
- Chasse aux œufs (1er avril)
- Les journées italiennes (3 au 5 mai ou 18 au 20 mai)
- Passage de la flamme olympique (10 mai)
- Abeilles en Seyne (18 mai)
- Fête de la mer et des littoraux (8 au 9 juin)
- Fête de la musique (21 juin)
- Libération de la ville (26 août)
- Salon des plantes extraordinaires (13 octobre)
- Contes et citrouilles (28 au 31 octobre)
- Téléthon (7 et 8 décembre)

Nous vous proposons également des événements récurrents :

- Les Rendez-Vous du Petit Cours Louis Blanc, les mardis, mercredis et jeudis en matinée

OBJECTIFS

L'intention est de faire coïncider les projets des associations avec les projets de la Ville autour d'un calendrier harmonisé : améliorer l'image et l'attractivité du centre-ville, favoriser le vivre ensemble, la mixité sociale, intégrer la participation citoyenne dans les actions, développer les actions culturelles et festives.

PARMI LES INITIATIVES CONCERNEES

- Animations musicales : groupe, solo, chorale, orchestre, fanfare, chant, lyrique
- Représentations – théâtre, lecture, conférence, écriture
- Ateliers – atelier créatif, culinaire, écriture, jeux, jeux de pistes, éveil, sensibilisation, dessin, illustration, art, création plastique, visite guidée, chasse au trésor, projection, costume, audiovisuel, création technologique, danse, acrobatie, maquillage
- Spectacle de rue, animation conviviale
- Action de développement durable & d'intérêt général
- Exposition objets de collection, parade, marché
- Éléments décoratifs à destination des commerçants
- Sport : évènement pouvant créer un lien dans la manifestation, éveil, sensibilisation,
- Danses : atelier, représentation,
- Organisation de concours (châteaux de sable, cerf volants etc), banquet,

Cette liste est donnée à titre indicatif.

QUI PEUT REPONDRE ?

Toutes les associations qui déposent un dossier de demande de subvention pour l'année 2023.

Si l'association n'est pas référencée auprès du service de la Vie Associative, elle devra le faire en allant sur le site de la Ville :

https://www.la-seyne.fr/services-au-public/vie-associative/faites-vous-connaitre/

QUELS CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les projets seront analysés notamment selon les critères suivants :

- ➔ La pertinence eu égard aux thématiques,
- ➔ La qualité du projet,
- ➔ La pluralité des financeurs (Ville, MTPM, Département, Région, Partenaires privés, ...),
- ➔ La cohérence budgétaire,
- ➔ L'existence de partenariats associatifs et la mise en réseau,
- ➔ La cohérence avec le projet d'ensemble.

ORIENTATIONS DE LA DEMARCHE

Il convient aux associations de présenter leur demande par action comme le propose le Cerfa de demande de subventions. La volonté est de valoriser les associations qui par leur investissement « temps et homme » valorisent le territoire, la convivialité, l'intégration sociale et la vie sur le territoire, et ce dans le cadre habituel ou non de son activité associative. Les projets inter-associatifs sont les bienvenus pour donner toujours plus de cohérence et créer une émulation.

Prenons comme exemple : les journées italiennes

- Une chorale pourrait proposer une démonstration d'auteurs italiens au bas du marché
- Une autre association pourrait proposer une conférence
- Une autre association pourrait proposer une pièce comedia dell'arte

COMMENT REPONDRE ?

En même temps que vous déposez votre dossier de demande de subvention, déclarez si nécessaire un ou plusieurs projets en lien avec le calendrier des événements phares de la Ville

dans le cerfa. Pour cela, cliquez en haut à droite pour un projet supplémentaire en précisant que ce dernier correspond à l'événement « xxx ».

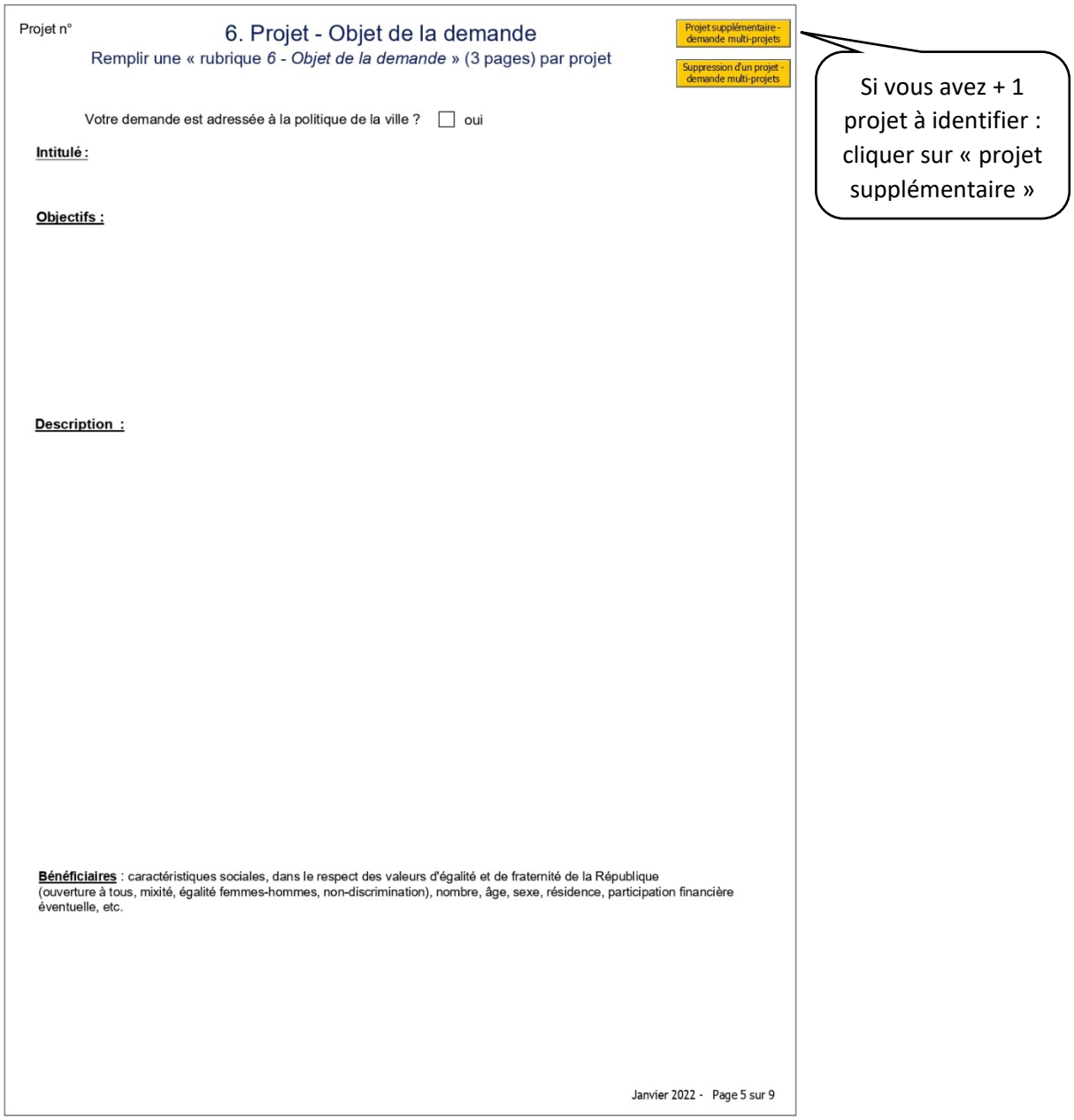
Projet n°

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique *6 - Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire - demande multi-projets

Suppression d'un projet - demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Janvier 2022 - Page 5 sur 9

Si vous avez + 1 projet à identifier : cliquer sur « projet supplémentaire »

Calendrier de sélection des projets 2024

Dépôt des projets à partir du 18 août 2023 jusqu'au 13 octobre 2023 en même temps que le dossier de demande de subvention. Les projets seront étudiés sur la même période.

Octobre à décembre 2023 .....Instruction des dossiers de demande de subvention (complétude, transmission aux services référents …)

Janvier à février 2024.....étude des dossiers de demande de subvention

Avril 2024 .....Décision des attributions en séance du Conseil Municipal